

## **Nota Bene De Héritiers de la Justice**

### **Combats à Bukavu, la population en psychose, 3 morts dans les rangs de l'armée, le général Prosper Nyabiolwa échappe.**

Dans la nuit du 23 au 24 février 2003, entre 23h30 et 2 heures du matin, la résidence du général Prosper Nyabiolwa, commandant de la 10eme région militaires des forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) située sur l'avenue Fizi à Nyawera, en commune d'Ibanda à Bukavu, a été prise par un groupe de militaires supposés opérer sous ordre du commandant second, le colonel Jules Mutebusi.

A l'issue d'un échange de tirs nourris d'armes lourdes et automatiques entre les assaillants et la garde rapprochée du général, il y aurait eu 3 morts et plusieurs blessés dans le camp de celui-ci. Le général a réussi à s'échapper et sa résidence directement investie par ces éléments qui l'ont pillée systématiquement avant de s'y installer.

De sources dignes de foi, attribuent cette attaque au transfert du Major Kasongo à Kinshasa, hier lundi 23 février 2004. Cet officier militaire est accusé d'avoir gardé de force munitions et armes en sa résidence sise sur l'avenue Milima à Nguba, dans le quartier Nyalukemba, commune d'Ibanda à Bukavu.

En effet, le service de renseignement de la 10<sup>ème</sup> région militaire a découvert le samedi 21 février, de nouvelles caches d'armes dans les parcelles qu'occupaient le major Kasongo et le colonel John Bahati présentement en fuite. Au total, 93 armes de guerre y ont été trouvées, à savoir : 5 fusils automatiques lourds (FALO), 74 fusils automatiques légers (FAL), 14 armes GR type belge. Chez le major Kasongo, on y a découvert 5 fusils automatiques légers, une arme R4, une lance roquette no.2, une mitrailleuse, une arme LMG, 4 mitrailleuses a gaz, 4 fusils automatiques, 10 bombes lance roquette no.2, 4 bombes lance roquette no.7 et 4 fusils lance roquette no.7.

De sources concordantes signalent qu'une cinquantaine d'hommes armés en provenance du Rwanda seraient entrés dans la ville de Bukavu par la frontière Ruzizi I, peu avant l'incident nocturne.

Au cours de cette journée du mardi 24 février 2004, il s'observe un fort déploiement des militaires fortement armés sur la majeure partie de la ville, surtout à Nguba et Nyawera, quartiers frontaliers avec le Rwanda. Les écoles, les institutions d'enseignement supérieur et universitaire, services publiques et para-étatiques, etc, n'ont pas fonctionné. La banque centrale est fermée et gardée par un peloton renforcé des militaires.

Le conseil provincial de sécurité s'est réuni. Le Gouverneur de la province ad. Intérim Mr Mazambi a invité la population au calme. Dans l'entre temps, le commandant second de la 10<sup>ème</sup> région militaire, le colonel Mutebusi a convoqué une autre réunion à l'intention des officiers et sous-officiers de l'armée.

Cet après-midi, des tirs continuent à se faire entendre dans toute la ville de Bukavu, la ville est désertée, la population en panique.

Le spectre de la 3<sup>e</sup> guerre a-t-il été anéanti ? Des rumeurs persistantes parlent déjà d'un possible retour par force de l'ancien gouverneur Xavier Chiribanya.

Héritiers de la Justice demande à la communauté internationale, surtout en cette période de préparation d'une conférence internationale sur la paix et la sécurité, de peser de leur efforts pour dissuader ceux qui voudraient encore une fois ramener le Congo à feu et à sang.

Héritiers de la Justice demande aussi à la MONUC de faire son travail dans le cadre de son mandat, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, lui permettant de faire usage de la force si nécessaire pour rétablir l'ordre et la paix.

Héritiers de la Justice demande finalement aux belligérances, de songer aux 3.000.000 de morts au Congo depuis 1998, et les rappelle que le temps d'impunité est fini et que tout crime contre l'humanité, violations des droits de l'homme et crime de guerre commis pendant cette période seront punissable conformément au statut de Rome sur la cour pénale internationale actuellement en formation.

**Bukavu, le 24 février 2004**